

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **10 FEV. 2016**

portant désignation du site Natura 2000

Marais alcalin et prairies humides de Baon

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1601608A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation «site Natura 2000 Marais alcalin et prairies humides de Baon » (zone spéciale de conservation FR 2600996) l'espace délimité sur la cartes au 1/25 000 ci-jointe, qui s'étend dans le département de l'Yonne, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Baon, Tanlay.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 Marais alcalin et prairies humides de Baon figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Yonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne et Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

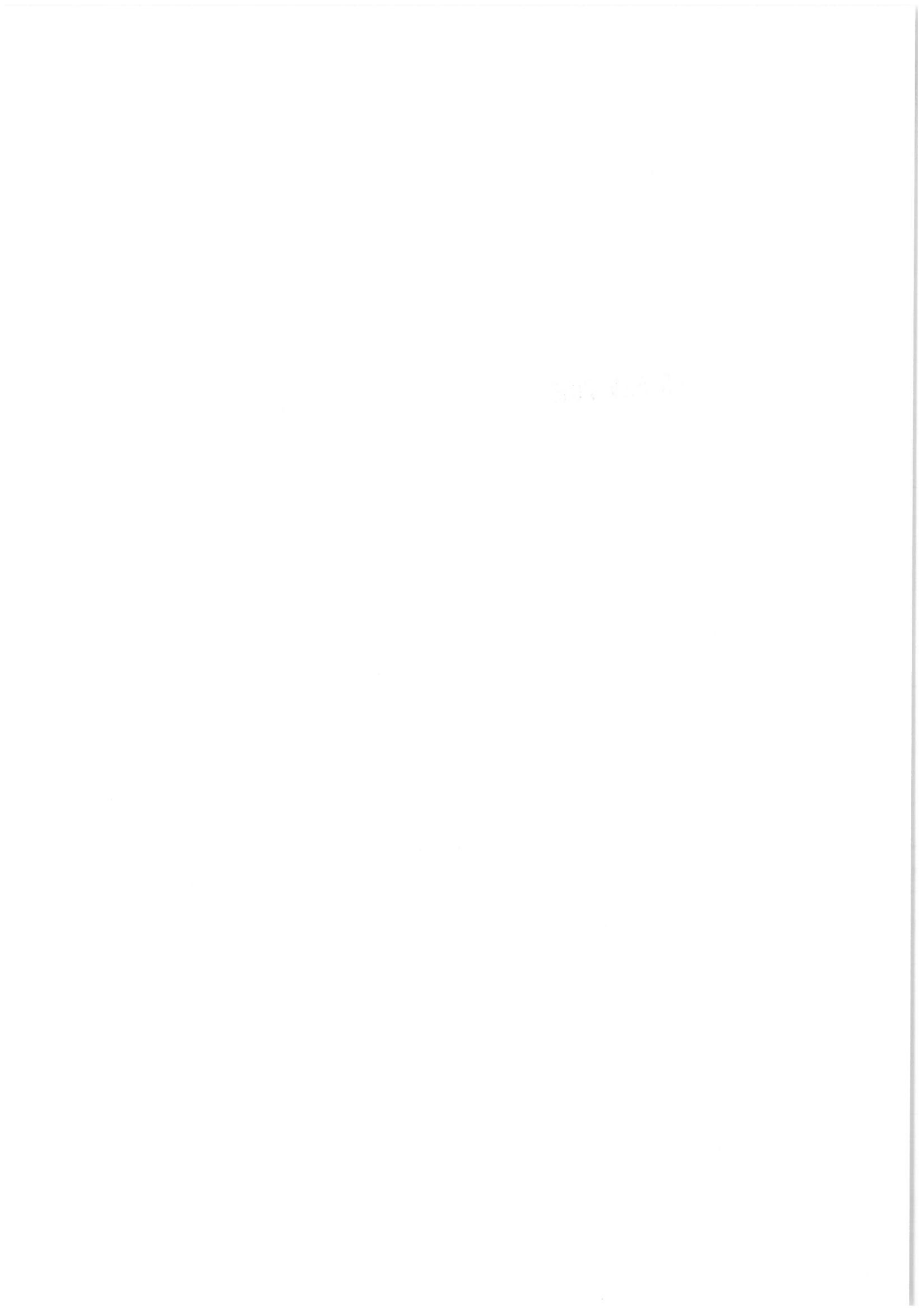
Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **10 FEV. 2016**

La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2600996 Marais alcalin et prairies humides de Baon (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de
l'Hydrocharition
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion
fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion
caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à
alpin
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion
incanae*, *Salicion albae*)
- 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-
européennes du *Carpinion betuli*

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- 1044 Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Mammifères

- 1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- 1323 Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteinii*
- 1324 Grand Murin *Myotis myotis*

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

1163 Chabot *Cottus gobio*

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 10 FEV. 2016

La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



Site Natura 2000 Marais alcalin et prairies humides de Baon
Zone spéciale de conservation FR2600996
(département de l'Yonne)

Carte au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
signées le :

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

10 FEV. 2016

François MITTEAULT

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

